

ABILITY SHARED NEWS

Le Bulletin d'information mensuel



Le CPF

Vos droits formation sont **crédités sur votre compte une fois par an**, lors du premier semestre, sur la base des déclarations sociales transmises par votre/vos employeur.

Pour un travail à mi-temps ou plus, sur l'ensemble de l'année, votre compte est alimenté à hauteur de **500€ maximum par an dans la limite d'un plafond total de 5000€**.

Depuis la loi de Finances 2023, **chacun doit désormais participer au coût de l'action de formation**, de la VAE ou du bilan de compétences réalisés dans le cadre du CPF.

Cette participation est proportionnelle au coût, dans la limite d'un plafond.

Des exonérations sont prévues pour les demandeurs d'emploi et les salariés dont l'employeur finance une partie du coût.

DANS CE NUMÉRO :

Les sujets d'actualité

- Le CPF
- Les congés payés
- La retraite

Zoom sur un sujet

Préparer sa déconnexion durant les congés

Zoom sur une offre

Dispo.work

Actualité

Du 5 au 25 août, nous déconnectons

LES CONGÉS PAYÉS

- Au minimum **2 semaines complètes consécutives** de CP doivent être prises **entre le 1er mai et le 31 octobre**
- La prise de 2 autres semaines de CP doit également normalement se faire durant ces 6 mois - dans le cas contraire, des jours supplémentaires de congés sont attribués au salarié (dits jours de "fractionnement"), SAUF si le report de la prise des CP a été demandé expressément par le salarié
- La **5ème semaine quant à elle peut être prise entre novembre et avril**
- l'employeur ne peut pas faire travailler le salarié pendant ses congés. Si un cas de force majeure oblige à le faire malgré tout, des compensations seront dues par l'employeur (jours de congés supplémentaires, remboursements éventuels)
- le droit à la déconnexion est reconnu explicitement par le code du travail et doit faire l'objet soit d'un accord d'entreprise soit d'une charte qui prévoit des dispositions permettant de réguler l'utilisation des outils numériques, notamment pendant les périodes de repos et de congés.



LA RETRAITE

Les premiers décrets d'application de la loi retraite sont parus en juin :

- le rythme de recul progressif de l'âge légal est désormais officiel : la première génération touchée sera celle des personnes nées depuis le 1er septembre 1961. Pour les natifs de cette année 1961, l'âge sera reporté de 3 mois, puis un trimestre sera ajouté pour les années suivantes jusqu'à atteindre 64 ans pour ceux nés en 1968 et après
- le nombre de trimestres requis pour obtenir le taux plein suivra dans les mêmes proportions : un trimestre supplémentaire sera demandé pour ceux nés entre sept et déc 1961, puis un trimestre par année jusqu'à atteindre 172 trimestres pour les générations nées en 1965 et après
- l'âge d'obtention automatique du taux plein est conservé à 67 ans
- le dispositif des carrières longues prévoit désormais 4 bornes d'âge permettant de partir de manière anticipée (sous réserve de cumuler en fin de carrière le nombre de trimestres cotisés permettant d'obtenir le taux plein) :
 - 5 trimestres acquis avant 16 ans : départ possible à 58 ans
 - 5 trimestres avant 18 ans : départ possible à 60 ans
 - 5 trimestres avant 20 ans : départ possible à 62 ans
 - 5 trimestres avant 21 ans : départ possible à 63 ans



PRÉPARER SA DECONNEXION



Avant le départ

La clé pour des vacances reposantes et sans stress est de s'organiser efficacement avant de partir :

- **Environ 2 semaines avant votre départ**, indiquez vos dates de départ à la fin de vos mails juste avant votre signature.
- **Une semaine avant le départ**, faites la liste des tâches à accomplir avant votre départ, en identifiant celles qui sont vraiment prioritaires, définissez également des délais pour chaque tâche et respectez-les. Cela vous permettra de travailler de manière plus efficace et de ne pas vous sentir débordé.e à la dernière minute.

Si cela est possible, déléguez certaines responsabilités à vos collègues ou à votre équipe, en leur donnant des instructions claires pour assurer une transition fluide pendant votre absence. Planifiez une réunion de délégation/passation de dossiers. Pensez à établir avec eux un système de suivi qui facilitera votre retour.

- Pensez à mettre un message d'absence
- Communiquez votre disponibilité limitée : Informez vos collègues et vos contacts professionnels de votre disponibilité limitée pendant vos vacances. Fixez des attentes claires quant à votre accessibilité et définissez les situations d'urgence réelles qui nécessiteraient votre intervention.

N'oubliez pas de prendre soin de vous avant de partir. Accordez-vous des moments de détente pour éviter la surchauffe juste avant le départ. Si vous partez complétement épuisé.e vous mettrez plus de temps à récupérer.

Pendant les vacances

- **Déconnectez-vous des écrans !** Accordez-vous une pause numérique en limitant votre utilisation des smartphones, tablettes et ordinateurs.
- Prenez quelques instants chaque jour pour vous centrer sur le moment présent, en observant vos pensées et vos sensations sans jugement... et trouvez du plaisir dans les petites choses de la vie.
- Choisissez des activités relaxantes et qui vous ressourcent : lire un livre, écouter de la musique, faire une rando, du vélo...
- Pratiquez l'humour et la légèreté
- Cultivez votre curiosité : explorez de nouveaux endroits, de nouvelles spécialités culinaires, les musées
- Prenez le temps de vous reposer et de vous détendre. Accordez-vous des moments de farniente à la plage, dans un parc ou au bord d'une piscine. Offrez-vous des moments de relaxation pour recharger vos batteries.
- Consacrez du temps à vos proches, organisez des activités communes, des jeux ou des sorties qui créeront de beaux souvenirs partagés
-

Rappelez-vous que chaque personne a ses propres préférences et que l'important est de choisir des activités qui vous apportent gaieté et satisfaction pendant vos vacances.

Bonnes vacances à tous !

Nos services et actualités



L'OFFRE DU MOIS

Entreprises : Vous avez des missions à pourvoir ou des besoins de compétences complémentaires à celles de vos équipes

Talents : Vous êtes à la recherche d'une mission

Inscrivez-vous : app.dispo.work

La 1ère plateforme de partage de vos disponibilités!

Vous êtes un talent : Partagez vos disponibilités et choisissez les entreprises avec lesquelles travailler

Vous êtes une entreprise : Trouvez les meilleurs profils disponibles en 1 clic !

dispo
Bienvenue !
Connectez-vous ici !

Mon adresse email
.....

Je reste connecté.e
Mot de passe oublié ?

Login

Connexion LinkedIn

Vous êtes un talent ?
Créer votre compte

Vous êtes une entreprise ?
Créer votre compte

L'ACTUALITÉ

Nous faisons une pause du 5 au 25 août 2023, nous vous souhaitons un bel été

